



DÉPARTEMENT DU DOUBS  
**MAIRIE DE MAMIROLLE**  
25620  
2 bis rue de l'école  
TÉL 03 81 55 71 50  
FAX 03 81 55 74 61  
[mairie@mamirolle.com](mailto:mairie@mamirolle.com)  
[www.mamirolle.fr](http://www.mamirolle.fr)

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 3 décembre 2024 à 19h00

**Présidence :** M. Daniel HUOT, Maire

**Présent :** tous les conseillers, sauf Mesdames ROUSSET Valérie, MULLER Julie, VEZINIER Marilyn et Messieurs BENOIT-GONIN Alexandre, LEHEC Gael, JEANNEY Michel, excusés

**Procurations :** de Madame ROUSSET Valérie à Monsieur MAILLOT Dominique  
de Monsieur BENOIT-GONIN Alexandre à Monsieur REGENNASS Philippe  
de Madame VEZINIER Marilyn à Monsieur COPPOLA Ernest

**Secrétaire :** Monsieur LETHIER Daniel

\*\*\*\*

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 28 novembre 2024;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 18

La liste des délibérations est affichée en mairie. Cette liste des délibérations ainsi que les délibérations sont publiées sur le site internet de la commune le 6 décembre 2024.

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution des articles L.2131-1, L2121 -25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mercredi 6 novembre 2024**
- 2. Affouage 2024 – 2025**
- 3. Signature de la convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique avec la médiathèque**
- 4. Etablissement d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées**
- 5. Présentation de la revalorisation des différents tarifs municipaux pour une approbation par la commune nouvelle en janvier 2025**
  - Cimetière : caveaux d'urnes, concessions, colombarium
  - Droit de place, location salle de réunion, tables et chaises
  - Emplacement de taxi
  - Abonnement annuel à la bibliothèque
  - Location des salles des fêtes
- 6. Informations diverses :**
  - ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
  - ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
  - ✓ Date à fixer pour l'examen du dossier PLUi
  - ✓ Conseil Départemental du Doubs : notification du FDPTP
  - ✓ Point d'avancement : commune nouvelle

\*\*\*\*

La séance du Conseil Municipal débute à 19h45.

### **1. Approbation du PV du Conseil Municipal du Mercredi 6 novembre 2024**

Le procès-verbal de la réunion du mercredi 6 novembre 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Monsieur le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction de ce procès-verbal. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

### **2. Affouage 2024 - 2025**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'attribution des lots de bois par la commune aux particuliers s'est effectuée l'année dernière par tirage au sort. L'expérience ayant été concluante, il propose de reconduire pour la campagne 2024-2025 ce mode d'attribution des lots de bois.

L'inscription des affouagistes s'est effectuée en mairie, **en nom propre avec la signature du demandeur sur production d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité du jeudi 10 octobre au vendredi 29 novembre 2024 inclus, aux heures d'ouverture de la Mairie.**

**Lors de l'inscription, il a été demandé à chaque affouagiste de souscrire une assurance « responsabilité civile chef de famille », d'informer son assureur de ses activités d'affouagiste-exploitant et de présenter une copie de l'attestation de cette assurance.**

Monsieur le Maire précise qu'afin de mettre en place cette procédure, divers documents ont été rédigés et notamment un règlement d'affouage dont il donne lecture.

A l'issue de la période d'inscription, 37 affouagistes se sont inscrits en mairie pour bénéficier d'un lot de bois.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la taxe d'affouage à 50 € le lot.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- destine le produit des coupes des parcelles n°1, 2, 19, 23, 28, 29 du plan d'aménagement de la forêt communale aux personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune au moment de la présentation du rôle. Mode de mise à disposition : sur pied,
- approuve le règlement d'affouage et le rôle des affouagistes,
- désigne comme garants : Messieurs Miguel PARRA, Dominique MAILLOT et Michel JEANNEY,
- décide de fixer le nombre d'affouagistes à 37 personnes
- décide de fixer le montant de la taxe d'affouage à 50 € le lot
- fixe les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :
- ✓ il sera délivré aux affouagistes inscrits sur le rôle arrêté au Mardi 3 Décembre 2024, les branches des houppiers dont le diamètre est supérieur à 20 cm ainsi que les arbres de 20 cm de diamètre et plus, de qualité chauffage,
- ✓ l'abattage et l'exploitation se feront par les affouagistes,
- ✓ l'abattage et le façonnage (coupé en 1 mètre, fendu, empilé) doivent être terminés avant le 15 avril 2025. Si un affouagiste n'a pas terminé sa coupe dans le délai fixé ci-dessus, il sera déchu de ses droits sur la portion attribuée (art L243-1 du code forestier).
- ✓ les lots non terminés, bois non enlevés au 15 octobre 2025 deviennent propriété de la commune.
- ✓ les affouagistes devront emprunter et respecter les cloisonnements d'exploitation nouvellement créés pour toute opération (abattage, façonnage, évacuation).

### **3. Signature de la convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique avec la médiathèque**

Le schéma départemental de la lecture publique vise à créer les conditions favorables pour que l'ensemble du territoire départemental et de sa population puisse bénéficier d'un accès au livre et à des bibliothèques. Il permet de soutenir, moderniser et dynamiser les bibliothèques des collectivités ou qui bénéficient d'une délégation de service publique, mais aussi d'agir directement, grâce à sa Bibliothèque départementale, pour favoriser la lecture des publics les plus éloignés de la lecture.

Voté par le Conseil Départemental du Doubs le 17 janvier 2023, le nouveau schéma s'articule autour de 3 axes :

- ✓ renforcer la couverture territoriale et favoriser la mise en réseau
- ✓ proposer des collections et des services adaptés aux bibliothèques et aux publics
- ✓ contribuer à l'amélioration de la qualité de service des bibliothèques

Dans ce cadre, les élus départementaux ont voté, le 29 avril 2024, un nouveau modèle de convention de partenariat afin d'encadrer la coopération entre le département et les communes.

Cette nouvelle convention est constituée de deux volets :

- un volet générique regroupant les critères de référence que doivent respecter les bibliothèques pour pouvoir intégrer le réseau de la médiathèque départementale du Doubs (Surface minimum, conformité du bâtiment aux règles d'accessibilité, budget minimal annuel d'acquisition de documents et d'animation.....)
- un volet spécifique retraçant les points forts et les points faibles de la bibliothèque ainsi que les préconisations de la médiathèque départementale du Doubs pour son futur développement.

Après avoir donné lecture des dispositions de cette convention, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique 2024 – 2028 susmentionnée avec Madame la Présidente du Conseil Départemental du Doubs

#### 4. Etablissement d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées.

La société SOGESTIM II est propriétaire des parcelles cadastrées section AK n°3 et AK n°4, sis 18 Rue des Quatre Vents, ZAE du Clousey. Le bâtiment édifié sur cette parcelle, actuellement exploité par la société FEUVRIER, n'est pas raccordé au réseau d'eaux usées.

La société SOGESTIM II souhaitant raccorder ce bâtiment au réseau d'eaux usées traversant son terrain, la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, Département Eau et Assainissement, lui a demandé, au préalable, de faire établir, devant notaire, une servitude de passage du réseau d'eaux usées sur son terrain.

Un acte authentique de servitude de passage de canalisation d'eaux usées entre la commune de Mamirolle, propriétaire du terrain cadastré section AD n°179 situé au lieu-dit La Croix de Mission et la société SOGESTIM II a donc été établi devant notaire.

Après avoir donné lecture de cet acte, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de le signer.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées susmentionné
- décident que tous les frais, droits et émoluments du présent acte seront supportés par la Société SOGESTIM II.

#### 5. Présentation de la revalorisation des différents tarifs municipaux

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la revalorisation des différents tarifs municipaux proposée par les membres de la commission des finances réunis le 26 novembre 2024 :

| Objet                               |  | Montant      | Année de décision | Proposition au Conseil Municipal |
|-------------------------------------|--|--------------|-------------------|----------------------------------|
| Abonnement annuel à la bibliothèque |  | 12 € / foyer | 2021              | 14 € / foyer                     |
| Location atelier distillation       |  | 35 €         | 2018              | 42 €                             |

|  |   |        |      |        |
|--|---|--------|------|--------|
| Droit de Place   | Emplacement pour une journée            | 37 €   | 2018 | 45 €   |
|  | Emplacement pour ½ journée              | 27 €   | 2018 | 30 €   |
| Location des salles de réunion (ancienne mairie)         | Journée                                 | 60 €   | 2018 | 70 €   |
|  | Demi-journée ou soirée                  | 32 €   | 2018 | 35 €   |
| Location tables et chaises                               | Forfait minimal : 5 tables + 30 chaises | 25 €   | 2018 | 25 €   |
| Tables (coût unitaire au-delà du forfait de 5 tables)    |   | 1.50 € | 2018 | 1.50 € |
| Chaises (coût unitaire au-delà du forfait de 30 chaises) |   | 0.50 € | 2018 | 0.50 € |
| Emplacement de taxi                                      |   | 37 €   | 2018 | 45 €   |
| Cases de colombarium                                     |   | 750 €  | 2013 | 750 €  |
| Caveau d'urnes<br>Concession 50 ans                      |   | 692 €  | 2020 | 720 €  |
|  |   | 55 €   | 2020 | 60 €   |
| Concession 50 ans – 2 m <sup>2</sup>                     |   | 220 €  | 2009 | 250 €  |
| Concession 50 ans – 4 m <sup>2</sup>                     |   | 330 €  | 2009 | 400 €  |
| Concession 30 ans – 2 m <sup>2</sup>                     |   | 170 €  | 2009 | 190 €  |
| Concession 30 ans – 4 m <sup>2</sup>                     |   | 275 €  | 2009 | 310 €  |

Ces tarifs, présentés à titre d'information, recueillent un avis favorable des membres du Conseil Municipal. Ils seront proposés aux membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle en début d'année 2025 pour approbation.

➤ Tarifs des salles des fêtes

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée les modifications envisagées des tarifs de location des salles des fêtes de Mamirole ainsi que les tarifs de location de la salle de convivialité de la commune de Le Gratteris.

Pour les personnes du cercle 1, il est proposé de maintenir les tarifs de location actuels à savoir :

|                           | Durée de location | Salle des fêtes | Salle annexe    |
|---------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| Location avec cuisine     | Demi-journée      | 205 €           | 100 €           |
|                           | Journée           | 315 €           | 160 €           |
|                           | Week-end          | 340 €           | 175 €           |
| Location sans cuisine     | Demi-journée      | 145 €           | 70 €            |
|                           | Journée           | 260 €           | 130 €           |
|                           | Week-end          | 295 €           | 150 €           |
| Vendredi avec location WE | ½ journée         | 35 €            | Pas de location |
|                           | Journée           | 70 €            |                 |

Pour les personnes du cercle 2 et du cercle 3, il est proposé une augmentation d'environ 10 % uniquement pour les locations des salles avec cuisine comme suit :

**Cercle 2, tarifs actuels :**

|                           | Durée de location | Salle des fêtes | Salle annexe    |
|---------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| Location avec cuisine     | Demi-journée      | 330 €           | 125 €           |
|                           | Journée           | 540 €           | 205 €           |
|                           | Week-end          | 660 €           | 210 €           |
| Location sans cuisine     | Demi-journée      | 260 €           | 90 €            |
|                           | Journée           | 435 €           | 170 €           |
|                           | Week-end          | 530 €           | 180 €           |
| Vendredi avec location WE | ½ journée         | 40 €            | Pas de location |
|                           | Journée           | 80 €            |                 |

**Cercle 2, proposition :**

|                           | Durée de location | Salle des fêtes | Salle annexe    |
|---------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| Location avec cuisine     | Demi-journée      | 360 €           | 140 €           |
|                           | Journée           | 595 €           | 225 €           |
|                           | Week-end          | 720 €           | 230 €           |
| Vendredi avec location WE | ½ journée         | 45 €            | Pas de location |
|                           | Journée           | 90 €            |                 |

**Cercle 3, tarifs actuels :**

|                           | Durée de location | Salle des fêtes | Salle annexe    |
|---------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| Location avec cuisine     | Demi-journée      | 345 €           | 150 €           |
|                           | Journée           | 600 €           | 225 €           |
|                           | Week-end          | 750 €           | 240 €           |
| Location sans cuisine     | Demi-journée      | 275 €           | 105 €           |
|                           | Journée           | 500 €           | 185 €           |
|                           | Week-end          | 600 €           | 200 €           |
| Vendredi avec location WE | ½ journée         | 40 €            | Pas de location |
|                           | Journée           | 80 €            |                 |

**Cercle 3, proposition :**

|                           | Durée de location | Salle des fêtes | Salle annexe    |
|---------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| Location avec cuisine     | Demi-journée      | 380 €           | 165 €           |
|                           | Journée           | 660 €           | 245 €           |
|                           | Week-end          | 825 €           | 265 €           |
| Vendredi avec location WE | ½ journée         | 45 €            | Pas de location |
|                           | Journée           | 90 €            |                 |

| Durée de location | Salle de convivialité « Le Gratteris |           |
|-------------------|--------------------------------------|-----------|
| <b>Cercle 1</b>   | Salle                                | Chauffage |
|                   | Journée                              | 20 €      |
|                   | Week-end                             | 30 €      |

| Durée de location  | Salle de convivialité « Le Gratteris |           |
|--------------------|--------------------------------------|-----------|
| <b>Cercle 2 /3</b> | Salle                                | Chauffage |
|                    | Journée                              | 20 €      |
|                    | Week-end                             | 30 €      |

Monsieur le Maire précise que ces différents tarifs sont présentés à titre d'information. Un travail supplémentaire sera effectué autour des tarifs applicables au cercle 3 avant d'être proposés à l'approbation des membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle en début d'année 2025.

## 6. Informations diverses

### ➤ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme

|                        | NOM                                     | Lieu des travaux                  | Nature des travaux  | Décision  |
|------------------------|---|-----------------------------------|---|---|
| <b>Décisions de DP</b> | Région Bourgogne Franche-Comté          | 15 Grande Rue                     | Installation d'un distributeur frigorifique de denrées alimentaires à l'ENIL                              | Décision tacite d'accord le 10/11/2024  |
|                        | SARL AMS 25                             | 8 Rue du Clousey – ZAE du Clousey | Construction d'un garage de 19.81 m <sup>2</sup> en limite de propriété                                   | Décision d'opposition le 14/11/2024 - Impossibilité de construire en limite de zone (A/Uy) + règlement graphique du PLU : plantation à créer. |
| <b>Dépôt de DP</b>     | M. SAURET François                      | 48 Rue du Stade                   | Construction d'un abri ouvert accolé à la façade Nord du pavillon existant.                               |   |
|                        | M. FAY Andy                             | 20 Rue du Blochier                | Remplacement d'une haie de thuyas par une clôture en grillage rigide, pose d'un portillon et d'un portail |   |
|                        | M. VAGNEUX William et Mme MOLLIES Julie | 6 Ter Rue de la Vierge            | Construction d'une piscine enterrée de 32 m <sup>2</sup>  |   |

|                       | NOM                | Lieu des travaux            | Nature des travaux   | Décision              |
|-----------------------|--------------------|-----------------------------|--|-----------------------|
| <b>Décision de PC</b> | GAEC des Combottes | Lieu-dit Communal Dessous   | Construction de 2 bâtiments agricoles équipés de panneaux photovoltaïques. Bâtiment 1: stockage de fourrage, bâtiment 2: stabulation sur aire paillée, stockage de betteraves et de matériel | Accordé le 06/11/2024 |
| <b>Dépôt de PC</b>    | GAEC BALANCHE      | Lieu-dit Champs du Fourneau | Extension d'un bâtiment existant : création d'une salle de traite rotative de 315.40 m <sup>2</sup>  |                       |

|  | Pétitionnaire | Références cadastrales et objet | Adresse du terrain | Décision |
|--|---------------|---------------------------------|--------------------|----------|
|  |               |                                 |                    |          |

|   |   |  |  |                      |
|---|---|--|--|----------------------|
| <b>Demande de certificat d'urbanisme d'information.</b> | SELAS CBC<br>Notaires Associés                                  | Section AK n°3 et n°4  | 18 Rue des Quatre Vents – ZAE du Clousey | Traité le 14/11/2024 |
|   | Maître MEDRAS<br>Sandra   | Section AI n°94<br>(Vente Honoré<br>MAGNIN-FEYSOT<br>/ GIROUX –<br>BULLE)      | 5b Grande Rue                            |                      |
|   | SCP<br>MARCONOT-<br>CLEMENT<br>Lydie et<br>LIEGEON<br>Stéphanie | Section AD n° 137<br>(Vente<br>GRANDGIRARD<br>Jean-Paul / BRETON<br>Catherine) | 17 Rue de la Source                      |                      |

| <b>Déclaration d'intention d'aliéner</b> | <b>Pétitionnaire</b>                                   | <b>Références cadastrales</b>  | <b>Adresse du terrain</b>                | <b>Décision</b>  |
|--|--|--|--|--|
|  | Maître COURGEY<br>Emilie                               | Section AK n° 117 et n°121   | 18 Rue des Quatre Vents – ZAE du Clousey | Création d'un plateau de formation.<br>- DIA transmise à la CUGBM pour traitement – Traité le 27/11/2024 |
|  | Maître Sandra<br>MEDAS                                 | Section AI n°94<br>(Vente MAGNIN-<br>FAYSOT Honoré /<br>GIROUX Bastien –<br>BULLE Charlotte) | 5A Grande Rue                            |  |
|  | SCP MARCONOT-<br>CLEMENT Lydie et<br>LIEGEON Stéphanie | Section AD n°137<br>(Vente<br>GRANDGIRARD<br>Jean-Paul / BRETON<br>Catherine)                | 17 Rue de la Source                      |  |

- ✓ Fixation d'une date pour examen du dossier de PLUi

Le dossier PLUi sera examiné le Mercredi 18 décembre 2024 à 19h30, salle du Conseil Municipal.

- ✓ Conseil Départemental du Doubs : notification du FDPTP

La commune de Mamirolle étant considérée comme étant une commune défavorisée compte tenu de l'importance de ses charges, la commission permanente du Conseil Départemental du Doubs en date du 30 septembre dernier a décidé d'allouer à la commune une dotation de 899.69 € au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

- ✓ Point d'avancement : commune nouvelle

Un point est fait sur la mise en place opérationnelle de la commune nouvelle afin qu'elle puisse, en janvier 2025, avoir un fonctionnement normal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le conseil municipal de la commune nouvelle se tiendra **le lundi 6 janvier 2025 à 19h30 à la salle annexe de la salle des fêtes**

Le secrétaire,

Daniel LETHIER

Le Maire,

Daniel HUOT

